

Nombre de Conseillers :

- en exercice.....33
- présents.....24
- absents.....09
- votants.....28
- procurations.....04

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20/07/2022

publication en ligne le :

20/07/2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.
M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.
Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.
M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.
Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022 / 73 Convention constitutive de groupement de commande entre EDMP-ARA et la commune en vue de la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant - secteur "Grands Champs", parcelle cadastrée 181 AP 149 :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

La commune d'Epagny Metz-Tessy a pour projet la création de logements locatifs sociaux (LLS), de logements en bail réel solidaire (BRS) et d'une structure multi-accueil petite enfance, sur le secteur "Grands Champs", parcelle cadastrée 181 AP 149. Il s'agira d'un bâtiment unique constituant un lot d'une opération d'ensemble.

Le groupe Edouard Denis représenté par la société EDMP-ARA en tant qu'opérateur désigné sera maître d'ouvrage pour la partie logements (LLS - BRS) et la commune sera maître d'ouvrage pour la partie structure multi-accueil petite enfance.

En application de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP), il est proposé d'établir un groupement de commande entre EDMP-ARA et la commune afin d'organiser la passation des marchés nécessaires à la réalisation du projet. S'agissant de la construction d'un ensemble immobilier unique, les travaux feront l'objet d'une conception unique et devront être réalisés par des entreprises communes.

Le coordonnateur du groupement sera la société EDMP-ARA. La commission de groupement sera composée comme suit :

- Le Maire de la commune d'Epagny Metz-Tessy
- 2 représentants élus faisant partie de la commission d'appel d'offre de la commune en qualité de membres titulaires :
 1. Ségolène GUICHARD
 2. Jean-Marc LOUCHE
- 3 représentants élus faisant partie de la commission d'appel d'offre de la commune en qualité de membres suppléants :
 1. Michel MARGUIGNOT
 2. Joseph PELLARIN
 3. Julien GUILMAIN

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

La commission sera présidée par l'un des représentants du coordonnateur du groupement de commande (société EDMP-ARA).

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commande entre la commune et la société EDMP-ARA, selon les conditions de la convention constitutive et ses annexes jointes à la présente délibération.

DE NOMMER :

- Monsieur Roland DAVIET, Ségolène GUICHARD et Jean-Marc LOUCHE comme membres titulaires de la commission,
- Michel MARGUIGNOT, Joseph PELLARIN et Adrien GUILMAIN comme membres suppléants de la commission.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.